

Niveaux de la compétence « Premier recours, urgences »

Définition : capacité à gérer avec la personne les problèmes de santé indifférenciés, non sélectionnés, programmés ou non, selon les données actuelles de la science, le contexte et les possibilités de la personne, quels que soient son âge, son sexe, ou toutes autres caractéristiques, en organisant une accessibilité (proximité, disponibilité, coût) optimale.

Niveau	Description du niveau
Niveau novice	<ul style="list-style-type: none"> • Accepte toutes les plaintes qui lui sont faites, en particulier du champ biomédical
	<ul style="list-style-type: none"> • Évoque et identifie les grandes urgences vitales et sait prévenir les structures d'urgences pour les adresser dans les services adéquats
	<ul style="list-style-type: none"> • Prend conscience de l'amplitude du champ d'activités possibles en exercice ambulatoire et s'interroge sur ses capacités à y faire face
Niveau intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recueille, accepte sans rejeter et analyse les demandes explicites les plus fréquentes, tente de les gérer en repérant la demande réelle en essayant de les hiérarchiser dans une vision centrée maladie plus que patient et tenant compte des prévalences liées au contexte
	<ul style="list-style-type: none"> • Fait des tentatives de repérer la demande réelle derrière la plainte alléguée, en essayant d'intégrer les antécédents et le contexte de vie du patient ; mais peine à élargir sa vision centrée maladie et a besoin de soutien sous la forme de supervision pour se centrer patient
	<ul style="list-style-type: none"> • Décide sans avoir systématiquement obtenu un diagnostic de maladie et accepte d'en parler au patient
	<ul style="list-style-type: none"> • Accepte l'idée que les demandes urgentes recouvrent aussi des urgences ressenties
	<ul style="list-style-type: none"> • Étend peu à peu le champ de ses capacités interventionnelles et fait bénéficier de façon pertinente les problèmes ou situations de patients qui nécessitent une intervention extérieure
Niveau compétent	<ul style="list-style-type: none"> • Élargit le contenu de la consultation à la prise en compte d'autres problèmes de santé
	<ul style="list-style-type: none"> • Fait face aux plaintes les plus prévalentes de premier recours en mobilisant des ressources internes et externes permettant leurs résolutions
	<ul style="list-style-type: none"> • S'organise pour faire face aux plaintes les plus prévalentes de premier recours en participant aussi à la permanence de soins
	<ul style="list-style-type: none"> • Fait des diagnostics de situation
	<ul style="list-style-type: none"> • Évoque les stades précoces des maladies et en dehors des situations d'urgence se donne le temps (cf. suivi)
	<ul style="list-style-type: none"> • Évoque la possibilité de symptômes biomédicalement inexplicables (SBI)
	<ul style="list-style-type: none"> • Élargit le champ de la consultation aux autres dimensions de la consultation et aux autres problèmes de santé en programmant éventuellement des actions de prévention en accord avec le patient
<ul style="list-style-type: none"> • Gère les urgences ressenties par le patient 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Collabore avec les autres intervenants et assume ses responsabilités